



UNECE
UN / CEFAC

Guide explicatif

IMO eFAL

Introduction

La Convention de l'Organisation maritime internationale visant à faciliter le trafic maritime international (ci-après la Convention) date des années 1960. Elle vise à faciliter le trafic maritime en assurant une certaine uniformité dans le nombre et le type de déclarations exigées par les autorités publiques lorsqu'un navire maritime entre dans un port, en limitant le nombre d'exemplaires susceptibles d'être demandés et en définissant sept documents types portant sur le navire, la cargaison, les passagers, les marchandises dangereuses, les dispositions postales et les dispositions sanitaires.

Le nombre de Gouvernements contractants à la Convention s'élève à 118

Les informations figurant dans ces déclarations sont transmises par voie électronique depuis de nombreuses années grâce à une combinaison de messages selon la norme relative à la

transmission électronique des données en matière d'administration, de commerce et de transport (UN/EDIFACT). Depuis 2016, l'Organisation maritime internationale (OMI) travaille à intégrer dans la Convention les versions électroniques de ces documents et propose à cet effet un modèle électronique. L'OMI a collaboré avec le CEFAC-ONU, l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation internationale de normalisation pour créer un ensemble de données sémantiques claires répondant aux besoins de la Convention, qui sera bientôt ajouté à la Convention elle-même.

Application

Les documents prévus par la Convention sont exigés pour presque tous les transports maritimes arrivant au port, et leur équivalent électronique sera accepté de plus en plus fréquemment à l'avenir.

Le CEFAC-ONU a établi un relevé des prescriptions de la Convention compatible avec son modèle de données de référence sur le transport multimodal (MMT RDM). Ce relevé devrait être intégré dans la Convention pour référence future par les utilisateurs.

Selon les statistiques, les pays disposant d'une infrastructure FAL plus efficace ont de meilleurs chiffres d'importation et d'exportation

Avantages

La Convention FAL recommande aux gouvernements membres de créer un Comité national de facilitation qui serait chargé d'élaborer un programme national de facilitation, d'adopter des mesures pratiques et de formuler des recommandations.

Le CEFACT-ONU élabore depuis plus de trente ans des normes concernant les échanges commerciaux électroniques. Cette riche expérience lui a permis d'établir une vaste bibliothèque sémantique de termes commerciaux utilisés dans les échanges

internationaux, qui porte sur tous les aspects du cycle de vie de la chaîne d'approvisionnement, depuis la gestion des matériaux et les transactions commerciales jusqu'aux prescriptions en matière de transport, de logistique et de réglementation. Le MMT RDM est un sous-ensemble logique de sa bibliothèque de composants communs visant à répondre à tous les besoins possibles dans le domaine du transport et de la logistique. Il est pleinement intégré dans les échanges actuels sur support papier, mais permet une transition en douceur vers des échanges d'informations orienté par les processus (ou par les événements).

Les relevés du CEFACT-ONU de l'OMI sont disponibles gratuitement, de même que les autres normes avec lesquelles elles sont pleinement compatibles.

Renseignements additionnels

Lien vers la page du projet

<https://uncefact.unece.org/display/uncefactpublic/IMO+FAL+electronic+compendium+mapping>

Lien vers le modèle de données de référence sur le transport multimodal

https://www.unece.org/uncefact/mainstandards.html#ui-accordion-jfmulticontent_c66199-panel-0

Lien vers la page de la Convention de l'OMI visant à faciliter le trafic maritime international

<http://www.imo.org/en/OurWork/Facilitation/ConventionsCodesGuidelines/Pages/Default.aspx>

Qu'est-ce le CEFACT-ONU ?

Le CEFACT-ONU appuie les activités destinées à renforcer la capacité des entreprises, des organisations commerciales et des administrations des pays développés, des pays en développement et des pays en transition **d'échanger efficacement des produits et les services correspondants**. Il s'agit essentiellement de faciliter les transactions nationales et internationales grâce à **la simplification et à l'harmonisation des processus, des procédures et des flux d'informations**, et de contribuer ainsi à la croissance du commerce mondial.

Le CEFACT-ONU a un mandat global. Participation est ouvert à tous. Il y a mille experts venant de tous les régions du monde.

Dans le cadre du Conseil économique et social de l'ONU, la CEE coordonne les **recommandations relatives à la facilitation du commerce et les normes applicables aux transactions électroniques**, concernant les processus administratifs des secteurs public et privé pouvant favoriser l'expansion du commerce international et des services associés. À cette fin, le CEFACT-ONU a été créé en tant qu'organe intergouvernemental subsidiaire de la CEE et a reçu pour mandat d'élaborer un programme de travail de portée mondiale pour améliorer la coordination et la coopération mondiales dans ces domaines.

Participation dans le développement des standards et des recommandations au sein du CEFACT-ONU est gratuit.

Si vous voudriez vous joindre à nous, il suffit de vous enregistrer au :
<https://uncefact.unece.org/display/uncefactpublic/UNCEFACT+Expert+Registration>

Tous les standards et recommandations sont ensuite disponible gratuitement au :
<http://www.unece.org/cefact>

Pour plus d'information :
<http://www.unece.org/cefact>
Voir également : <http://tfig.unece.org/>

Secretariat du CEE-ONU:
+41 22 917 1298
Lance Thompson, Secrétaire UN/CEFACT
lance.thompson@un.org